

# Plan Local d'Urbanisme

Commune de Saint Paul

Document approuvé le  
27 septembre 2012

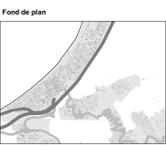
Edition novembre 2022

## Plans des Périmètres Particuliers



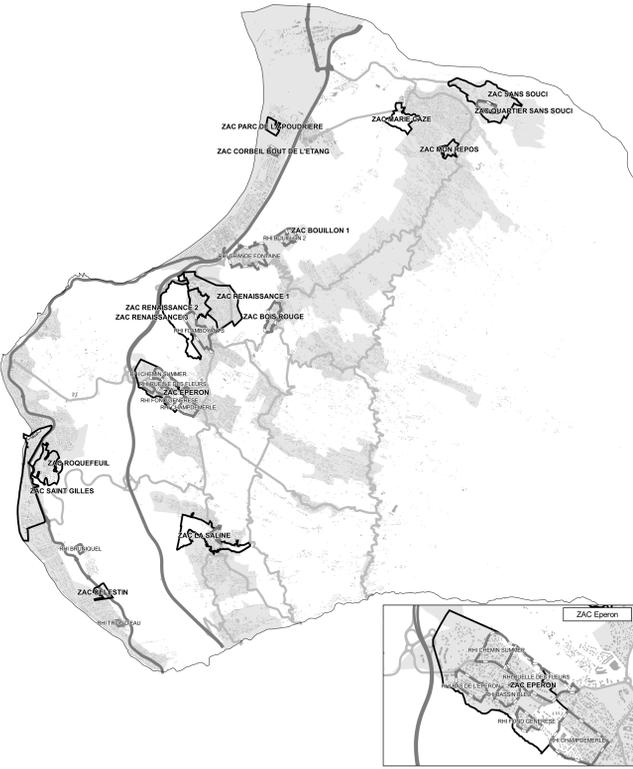
0 1 000 2 000 3 000 4 000 5 000 mètres

- Légende**
- Délégation du droit de préemption
  - Concession d'Aménagement (CA)
  - Zone d'Aménagement Différé (ZAD)
  - Résorption de l'Habitat Insalubre (RHI)
  - Zone d'Aménagement Concerté opérationnelle (ZAC)
  - Droit de Préemption Urbain (DPU) : zones U et AU du PLU
  - Clause logements aidés
  - Périmètre d'étude (art. L102-13 et L424-1 du Code de l'Urbanisme)
  - Zonage d'assainissement collectif
  - Zonage d'assainissement semi-collectif
  - Périmètre DUP Cambaie-Oméga
  - Périmètre PUP de Cambaie
  - Périmètre soumis à permis de démolir (Saint-Gilles les Bains)

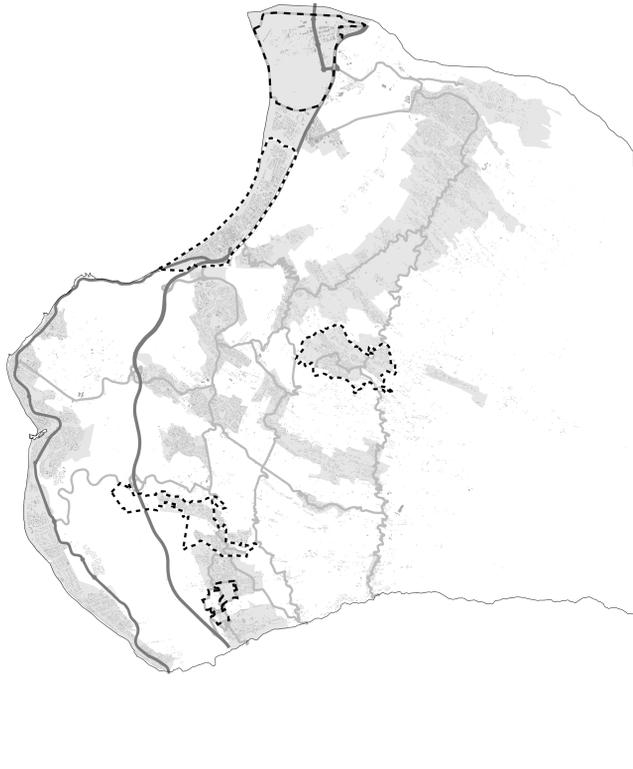


Sources de données:  
IGN BD TOPO de la Réunion avec la participation de l'UE, de l'Etat, de la Région et du Département.  
Commune de Saint Paul

### Zones d'Aménagement Concerté (ZAC) et Résorptions de l'Habitat Insalubre (RHI)



### Concessions d'Aménagement (CA) et Zones d'Aménagement Différé (ZAD)



### Délégation du droit de préemption



### Périmètres de Déclaration d'Utilité Publique (DUP) Cambaie-Oméga et de Projet Urbain Partenarial (PUP)



### Droit de Préemption Urbain (DPU)



### Clause de logements aidés



### Instauration d'un périmètre d'étude (art. L102-13 et L424-1 du Code de l'Urbanisme) et zonage d'assainissement



### Périmètre soumis à permis de démolir / Saint-Gilles les Bains

